

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DLH 142 Location de l'immeuble 33, rue Cauchy (15e) à ELOGIE-SIEMP –Avenant au Bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le bail emphytéotique du 7 mai 2007 consenti par la Ville de Paris à la SIEMP pour une durée de 55 ans ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Mme la Maire de Paris demande la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique portant sur la location de l'immeuble 33, rue Cauchy (15e) à ELOGIE-SIEMP.

Considérant qu'ELOGIE-SIEMP, venue aux droits de la SIEMP, a manifesté le souhait de prolonger de dix ans la durée de son bail, soit jusqu'au 7 mai 2072, en vue d'être en conformité avec son plan de financement ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 12 mars 2018 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 15e arrondissement en date du 14 mai 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec ELOGIE-SIEMP, dont le siège social est situé 8, bd d'Indochine (19e) un avenant au bail à caractère emphytéotique du 7 mai 2007 portant location de l'immeuble 33, rue Cauchy (15e), visant à prolonger la durée du bail jusqu'au 7 mai 2072.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Article 3 : Tous les frais liés à la conclusion de cet avenant seront à la charge d'ELOGIE-SIEMP.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO